LE MINISTRE DES FINANCES :

«L'année 2016 est l'une des plus difficiles»

Pour le ministre des Finances en visite de travail hier à Oran, il est prématuré de parler de loi de finances complémentaire malgré la dernière chute du prix du pétrole, «il faudrait d'abord entamer la loi de finances de 2016 puisqu'elle vient tout juste de passer, ensuite on verra», dit-il. Le ministre reconnaît que 2016 est l'une des plus difficiles, mais dit-il «nous parviendrons à dépasser cette période ayant les moyens nécessaires pour trouver des alternatives».

Amel Bentolba - Oran (Le Soir) - C'est lors d'une journée d'information régionale sur la loi de finances 2016, organisée par le Conseil national de la fiscalité qui a eu lieu à l'hôtel Sheraton, que Abderrahmane Benkhelfa, ministre des Finances, dira que ces derniers mois il y a eu un fait inattendu avec la chute du prix du pétrole.

«Je ne vous le cache pas, cela nous amène à connaître un moment difficile car les hypothèses sur lesquelles nous avons travaillé n'avaient pas prévu cela. D'un point de vue "pétrolier" pour cette année ce sera délicat mais économiquement c'est prometteur.»

Abordant la loi de finances de 2016, le ministre évoquera les axes principaux sur lesquels il faudra travailler à savoir qu'il faut que les ressources non pétrolières remplacent les ressources pétrolières. «Toutefois il ne faut pas que la pression fiscale augmente, il faut que les taux restent les mêmes sur le plan de la fiscalité.»

Le ministre estime que les importations forfaitaires uniques (IFU) n'ont pas produit ce qui était souhaité. «Il s'agit d'une porte d'inclusion économique, l'IFU doit devenir un élément de la fiscalité de demain.»

Plus loin le ministre a insisté sur l'ajustement des tarifs qui ne doit pas peser uniquement sur les revenus fixes, et de dire «il faut aussi que les gens qui ont des revenus variables prennent une partie. Ces augmentations dans les tarifications c'est pour rapprocher le coût de la production au coût de la consommation. La répercussion sur les prix ne doit pas être automatique».

Photo : NewPress

Abderrahmane Benkhalfa, ministre des Finances.

Toutefois le ministre des Finances a tenu à préciser que tout ce qui concerne la politique sociale, la politique des transferts sociaux, en somme les secteurs prioritaires, tout cela est dans une loi des finances, et de rappeler que les seuls changements de tarifs ont concerné les carburants, l'électricité et le gaz.

Le ministre parlera de bancarisation des ressources, il faut à un moment ou à un autre que le secteur de l'informel et le secteur formel se rejoignent par des moyens économiques. «Il faut travailler dans l'intégration. Il s'agit là d'une forme de réconciliation économique, une alliance pour la croissance». A partir d'Oran, Abderrahmane Benkhelfa appellera les commerçants qui n'ont pas de compte bancaire à avoir confiance et venir déposer leur argent dans les banques. C'est plus sûr pour eux, dit-il et de rassurer «ils pourront utiliser leur argent comme bon leur semble».

A la question de connaître la provenance justement de ces sommes qui échappent au contrôle de l'Etat, le ministre dira que chacun est responsable face à sa conscience.

En visite inopinée à la banque CPA, le ministre a été interpellé par un retraité qui l'interrogea sur le bilan de son ministère concernant les revenus des impôts, «qu'a fait votre ministère pour prélever les impôts sur les fortunes algériennes, alors que moi qui suis un retraité on me prélève près de 30% ?!».

Le ministre aura cette réponse «le système fiscal algérien s'équilibre annuellement, les Algériens payent de mieux en mieux l'impôt mais il faut qu'ils payent encore». Ce qui n'a pas répondu à la question de ce retraité.

A. B.

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Au plus tard le mois prochain

Le président de l'Association des banques et des établissements financiers (Abef) a affirmé, hier, que les crédits à l'économie ont enregistré une croissance positive en 2015 avec un taux de croissance de 14% pour les trois premiers mois de l'exercice précédent en comparaison à la même période de 2014.

Younès Djama - Alger (Le Soir) - Cela s'est traduit par plus de 800 milliards de DA de crédits additionnels accordés pendant cette période. Des chiffres qualifiés d'appréciables par Boualem Djebbar qui était l'invité, hier, de la rédaction de la Chaîne 3, et ce, dit-il, compte tenu des stocks de crédits à l'économie. Il souligne néanmoins que les banques «doivent faire un effort» pour maintenir, sinon améliorer ce rythme de croissance de l'économie.

Contexte pétrolier décroissant oblige, la chute des cours du pétrole peut avoir un effet sur la liquidité bancaire, a appuyé Djebbar qui rappelle que la liquidité bancaire s'est rétractée (selon la Banque d'Algérie) en 2015 de l'ordre de -30% sous l'effet des dépôts des hydrocarbures, précisant que parallèlement, cette contraction a été par ailleurs compensée par les dépôts bancaires collectés par le secteur.

Selon le président de l'Abef, au vu de cette situation, les banques se retrouvent devant un double défi majeur : celui, d'un côté, de maintenir et améliorer le rythme de croissance des crédits à l'économie, et de l'autre, maintenir les efforts pour la collecte des ressources pour faire face aux demandes de crédit. Abordant la question du crédit à la consommation, Boualem Djebbar a rappelé que le crédit était devenu effectif, puisque tous les instruments juridiques ont été mis en place, le dernier en date étant l'arrêté interministériel paraphé par les ministres du Commerce, de l'Industrie et des Finances, définissant la liste des produits et des biens admis au crédit à la consommation.

Signé le 31 décembre dernier, ledit décret est paru au Journal officiel mercredi dernier. Parallèlement, l'instrument technique qu'est la Centrale des risques des ménages qui était un préalable nécessaire au redémarrage du crédit à la consommation, est désormais fonctionnel depuis le dernier trimestre 2015, précise encore l'invité de la radio. «Les banques disposent de tous les instruments techniques et réglementaires permettant le redémarrage du crédit à la consommation destiné cette fois exclusivement au produit national (produits fabriqués localement par des entreprises nationales)», a souligné Boualem Djebbar.

Pour expliquer le manque d'adhésion des banques à ce dispositif de crédit à la consommation, malgré le fait que toutes les conditions soient réunies, Boualem Djebbar a expliqué qu'il appartenait à chaque banque de définir ses conditionnalités et de lancer auprès de sa clientèle les modalités d'obtention du crédit.

Quant à l'«effectivité» du dispositif alors que les banques font preuve d'une certaine lenteur, Djebbar dira que «juridiquement rien n'empêchait de (le crédit) mettre en pratique», puisque, dit-il, «auparavant, il y avait la LF2009 qui l'a interdit et que la LF2015 a réintroduit», insistant que tout était prêt pour que les banques puissent lancer le crédit à la consommation, avant de préciser que le lancement effectif était «une l'affaire de quelques jours». Soit, à la fin du mois en cours ou au début du mois prochain.

A propos de la Centrale des risques, Djebbar a rappelé que cet instrument technique était nécessaire au redémarrage du crédit à la consommation. Laquelle Centrale des risques élargie aux ménages devait permettre aux banques de mesurer les capacités d'endettement des demandeurs des crédits.

Selon le président de l'Association des banques et des établissements financiers, l'avènement du crédit à la consommation représentait une «aubaine» pour les entreprises algériennes puisque ce dispositif va permettre l'écoulement de leurs produits, tout en tenant à dissiper les craintes des chefs d'entreprises quant aux risques de non-paiement, etc.

Djebbar, toutes les banques commerciales présentes à la place d'Alger sans exclusive sont concernées par le crédit à la consommation.

Y. D.

TOUT EN ANNONÇANT DE NOUVELLES PERTURBATIONS

L'Office national de météorologie écarte le problème de sécheresse

L'Office national de météorologie annonce de nouvelles perturbations pour les jours à venir. Selon l'ONM, l'Algérie a enregistré un déficit pluviométrique mais on ne peut pas encore parler de sécheresse tant que l'année agricole n'est pas encore terminée.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Non, il est encore tôt pour parler de sécheresse en Algérie. La météorologue Berekta Houaria de l'Office national de météorologie qui s'exprimait hier au forum d'*El Moudjahid* a expliqué qu'il est encore prématuré de parler de sécheresse puisque l'année agricole n'est pas encore terminée.

La bonne nouvelle, c'est que la région est en train de connaître un déblocage de la stabilité de la pression climatique. Ainsi prévoit-on, le pays va connaître de nouvelles perturbations à partir de mardi prochain, notamment sur les régions Est. La neige aussi fera son retour cette semaine.

L'ONM souligne qu'elle établit des prévisions déterminantes sur une période de cinq jours, avec une fiabilité de 90%.

Quant aux prévisions probabilistes, elles peuvent aller jusqu'à une saison. Cependant, reconnaît le DG de l'ONM, l'Algérie a connu durant l'année 2015, entre le 1er janvier et le 31 décembre, un déficit pluviométrique.

Cette situation a touché notamment la capitale avec moins de 35%, Chlef avec moins de 28%, Béjaïa -45%, Oran -25% et Mascara avec 54%. Les régions Est ont, entre autres, connu un excédent pluviométrique estimé à plus de 15%. Une situation qui n'est pas étrange à l'Algérie, puisque, explique-t-on, nous avons connu la même situation dans les années 2000. Donc, rassure-t-on encore, il n'y a rien d'inquiétant.

Le DG de l'ONM a annoncé que son centre va créer un conseil scientifique où siégeront des ingénieurs de l'université de Bab Ezzouar, des cadres de l'ONM et d'autres ingénieurs. Le centre, dit-il, permettrait de développer des produits internes et arrêter des thèmes de recherche qui seront récompensés.

L'ONM va aussi acquérir 10 nouvelles stations de navigation aérienne, amenant ainsi à 18 le nombre de ces stations, qui vont être déployées au niveau de l'ensemble des aéroports.

S. A.